

	<b>SNUDI FORCE OUVRIERE</b> Syndicat FO des directeurs, professeurs des écoles et AESH
	1 rue de la Paix - 57200 SARREGUEMINES
	☎ 06 61 72 16 86 / 07 49 28 03 39
	✉ <a href="mailto:contact@snudifo57.com">contact@snudifo57.com</a> <a href="http://snudifo57.com">snudifo57.com</a>
	Snudi Fo Moselle  @SnudiFO57  snudifo57

## COMMUNIQUE DE PRESSE : UNE RENTREE SI NORMALE ?

### GESTION EN FLUX TENDU : L'ENTREPRISE DE PRIVATISATION MACRON EST EN MARCHÉ

De nombreux remplaçants sont déjà bloqués sur des postes qui n'ont pas été pourvus, en raison d'un manque criant d'enseignants dans le département.

La Moselle a reçu l'autorisation de la part du Recteur de recruter des contractuels, mais force est de constater que ces postes ne trouvent pas preneur. Et pour cause : qui veut d'un contrat précaire en CDD et sans formation ? Par ailleurs, dans les écoles, il est demandé aux équipes de ne pas faire état du statut de contractuel de ces enseignants aux familles.

Il existe pourtant une liste complémentaire du concours de recrutement (CRPE) qu'il est possible d'ouvrir afin d'augmenter artificiellement le nombre de places au concours de l'année en cours, ce dernier ayant fortement baissé lors de l'édition 2021. Les lauréats recrutés peuvent alors être formés et titularisés. C'est ce que demande le Snudi FO depuis des mois à tous les niveaux et dans toutes les instances. Mais à ce jour, toujours aucun recrutement sur cette liste complémentaire ! Tout le monde se renvoie la balle, jusqu'au Recteur qui renvoie la responsabilité au Ministre.

Dans l'académie d'Aix Marseille, 34 collègues viennent d'être recrutés sur la liste complémentaire pour faire face au manque de remplaçants et fermetures de nombreuses classes pour cause de Covid. Le directeur de l'Académie de Paris a de son côté demandé au Ministre l'autorisation de recruter sur la liste complémentaire.

Pendant ce temps, dans l'académie de Nancy Metz, l'administration a commencé cette semaine à contacter les 25 collègues de cette liste pour leur proposer de les recruter en tant que ... **Contractuels** ! En plus de la gestion de leur classe, ils devraient alors préparer le concours 2022, un nouveau concours qui plus est, suite à la réforme du CRPE.

Le recteur a confirmé en audience avec le Snudi FO que la liste complémentaire serait toutefois utilisée comme elle l'est habituellement pour compenser les désistements sur la liste principale du concours. Or à ce jour, personne n'ayant été contacté, cela signifierait qu'il n'y aurait eu aucun désistement. Face à l'opacité du sujet, le doute est permis. Mais là encore, tout le monde se renvoie la balle et il est impossible à ce jour d'obtenir cette information. Serait-elle classée « confidentielle » ?

Le Snudi FO a réuni les collègues de la liste complémentaire en visioconférence le mardi 7 septembre pour échanger sur la situation.

## **CLASSES DE DOUBLÉES A FORBACH : 4 ANS APRES, OU SONT PASSES LES AMBITIONS PRÉSIDENTIELLES ?**

A l'occasion de la rentrée 2017, le président Macron et le ministre Blanquer étaient venus à Forbach pour le lancement des dédoublements des classes de CP en Education prioritaire. Dans l'intervalle, les « CP à 12 » sont devenus des classes « 100% de réussite » avec bien plus souvent 15 élèves que 12, et le dédoublement s'est étendu aux classes de CE1 et Grande Section de maternelle, en REP et REP +.

Malheureusement, ces mesures se faisant à moyens constants, chaque dédoublement de plus correspond à une autre classe en moins.

A l'école Bellevue de Forbach, les enseignants, avec le Snudi FO, demandaient l'ouverture d'un dispositif supplémentaire en raison d'effectifs en hausse en CP. Cette ouverture n'a pas été accordée lors des instances de carte scolaire, mais le DASEN de Moselle tente aujourd'hui d'imposer dans cette école un cours double de CP/CE1 pour ne dépasser 15 élèves dans aucune des classes. FO a dénoncé cette aberration lors du CTSD du 3 septembre, puis lors du CDEN du 6 septembre, en présence du Préfet et des représentants des parents d'élèves et a rappelé qu'aucun texte ne permet d'imposer une telle organisation. La répartition pédagogique est du ressort des équipes enseignantes, et en particulier de leurs directeurs.

Par ailleurs, l'inclusion des élèves d'ULIS dans ces classes et la potentielle fluctuation des effectifs en cas de nouvelles inscriptions fera forcément dépasser cet effectif artificiel de 15 élèves.

Quelle peut être la plus-value d'un cours double de CP / CE1 dédouble en Education prioritaire ? Où sont passées les ambitions présidentielles ?

Sarreguemines, le 8 septembre 2021